

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAUGERES

-----  
**SEANCE DU 26 FEVRIER 2014**

L'an 2014 et le 26 février à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

-----  
Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, OZIOL Marie-Thérèse, TALAGRAND Eric, AUDIBERT Odile, DESCHANEL André, GUARNER Marie-France, POUDEVIGNE Danielle, BLACHERE Marie-Louise,  
Excusés : BOYER Paul  
Absent : LEYDIER Henri  
Secrétaire de séance : PASCAL Jean.  
-----

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le compte administratif pour l'exercice 2013.  
Celui-ci fait état des résultats suivants :  
- 162 618,77 € en recettes et 87 264,16 € en dépenses de fonctionnement dégageant ainsi un excédent de 75 354,61 €.  
- 30 286,26 € en recettes et 64 104,62 € en dépenses d'investissement se traduisant par un déficit de financement de 33 818,36 €.  
- 8 567,00 € en recettes et 23 366,00 € en dépenses de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.  
Après avoir invité le Maire à se retirer, après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Maire.

-----  
Objet : **AFFECTATION DE RESULTAT**

Après l'adoption du compte administratif 2013, le maire propose l'affectation de résultat de cet exercice.  
Considérant l'excédent de fonctionnement de 75 354,61 € et le besoin de financement en investissement, après intégration des restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé d'affecter la somme de 48 620,00 € au compte 1068 en investissement et de conserver la somme de 26 734,61€ au compte 002 sur excédent de fonctionnement reporté.  
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat telle que proposée.

-----  
Objet : **COMPTE DE GESTION 2013**

Après l'adoption du compte administratif, le Maire présente le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2013. Considérant qu'il est en tout point conforme au compte administratif du maire, celui-ci propose son adoption sans réserve.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

-----

Objet : **CONTRAT LOGICIELS GESTION**

Le maire indique que l'actuelle solution de logiciel de gestion devient obsolète, notamment avec les impératifs liés à la dématérialisation. Il propose d'établir une synergie entre plusieurs éléments :

- L'obligation de mettre en place le dispositif SEPA (référence bancaire européenne) avant fin avril 2014,
- La nécessité d'utiliser les dispositifs de dématérialisation tant des actes administratifs que budgétaires en lien avec le contrôle de légalité et la trésorerie,
- La possibilité de bénéficier du temps de lissage entre les deux secrétaires de mairie (avant départ en retraite) pour assurer ce basculement.

Il y a donc lieu de pourvoir au remplacement des logiciels de gestion et, parallèlement, à une amélioration du service offert avec un matériel plus performant.

Il présente l'offre du fournisseur actuel de la mairie, de manière à pouvoir assurer la continuité entre les deux systèmes s'agissant d'une simple évolution technique, à savoir:

**CONTRAT INFORMATIQUE :**

*Récapitulatif des coûts : 1<sup>ère</sup> année*

Investissement logiciels :

Droits d'accès à la logitech comprenant les logiciels de: gestion financière, gestion de la paie, gestion des administrés, multi-facturations, gestion documentaire et outils statistiques (montant net remise commerciale comprise).....	1 080,00 € HT
Cession forfait annuel .....	1 264,00 € HT

Fonctionnement Prestations :

Mise à niveau corrective forfait annuel .....	158,00 € HT
Assistance forfait annuel.....	158,00 € HT

*Récapitulatif des coûts annuels: pour les deux années suivantes*

Investissement logiciels :

Cession forfait annuel .....	1 264,00 € HT
------------------------------	---------------

Fonctionnement Prestations :

Mise à niveau corrective forfait annuel .....	158,00 € HT
Assistance forfait annuel.....	158,00 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cet achat, valide le choix du fournisseur et s'engage à l'inscription des crédits correspondants au titre du budget primitif 2014.

-----

Objet : **CONTRAT PROTOCOLE ACTES ET PES V2**

En lien avec l'acquisition du nouveau logiciel de gestion permettant la liaison dématérialisée des actes, il y a lieu de passer commande d'un logiciel permettant la prise en charge des documents administratifs et de dématérialiser l'envoi des actes, tant administratifs que budgétaires, dans les services de l'Etat. Il indique l'offre la plus performante qu'il ait recueillie, à savoir l'offre du fournisseur actuel de la mairie qui se décompose comme suit :

Investissement logiciel :

Logiciels SRCI (logiciel Flux ACTES/ACTES Budgets)..... . 145,00 € HT

Fonctionnement prestations :

Hébergement et assistance forfait annuel .....96,00 € HT

Web services (certificats électroniques)..... 120,00 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cet achat, valide le choix du fournisseur et s'engage à l'inscription des crédits correspondants au titre du budget primitif 2014.

-----

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAUGERES

-----  
**SEANCE DU 26 FEVRIER 2014**

L'an 2014 et le 26 février à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

-----  
Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, OZIOL Marie-Thérèse, TALAGRAND Eric, AUDIBERT Odile, DESCHANEL André, GUARNER Marie-France, POUDEVIGNE Danielle, BLACHERE Marie-Louise,  
Excusés : BOYER Paul  
Absent : LEYDIER Henri  
Secrétaire de séance : PASCAL Jean.  
-----

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le compte administratif pour l'exercice 2013.  
Celui-ci fait état des résultats suivants :  
- 162 618,77 € en recettes et 87 264,16 € en dépenses de fonctionnement dégageant ainsi un excédent de 75 354,61 €.  
- 30 286,26 € en recettes et 64 104,62 € en dépenses d'investissement se traduisant par un déficit de financement de 33 818,36 €.  
- 8 567,00 € en recettes et 23 366,00 € en dépenses de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.  
Après avoir invité le Maire à se retirer, après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Maire.

-----  
**Objet : AFFECTATION DE RESULTAT**

Après l'adoption du compte administratif 2013, le maire propose l'affectation de résultat de cet exercice.  
Considérant l'excédent de fonctionnement de 75 354,61 € et le besoin de financement en investissement, après intégration des restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé d'affecter la somme de 48 620,00 € au compte 1068 en investissement et de conserver la somme de 26 734,61€ au compte 002 sur excédent de fonctionnement reporté.  
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat telle que proposée.

-----  
**Objet : COMPTE DE GESTION 2013**

Après l'adoption du compte administratif, le Maire présente le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2013. Considérant qu'il est en tout point conforme au compte administratif du maire, celui-ci propose son adoption sans réserve.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

-----

Objet : **CONTRAT LOGICIELS GESTION**

Le maire indique que l'actuelle solution de logiciel de gestion devient obsolète, notamment avec les impératifs liés à la dématérialisation. Il propose d'établir une synergie entre plusieurs éléments :

- L'obligation de mettre en place le dispositif SEPA (référence bancaire européenne) avant fin avril 2014,
- La nécessité d'utiliser les dispositifs de dématérialisation tant des actes administratifs que budgétaires en lien avec le contrôle de légalité et la trésorerie,
- La possibilité de bénéficier du temps de lissage entre les deux secrétaires de mairie (avant départ en retraite) pour assurer ce basculement.

Il y a donc lieu de pourvoir au remplacement des logiciels de gestion et, parallèlement, à une amélioration du service offert avec un matériel plus performant.

Il présente l'offre du fournisseur actuel de la mairie, de manière à pouvoir assurer la continuité entre les deux systèmes s'agissant d'une simple évolution technique, à savoir:

**CONTRAT INFORMATIQUE :**

*Récapitulatif des coûts : 1<sup>ère</sup> année*

Investissement logiciels :

Droits d'accès à la logitech comprenant les logiciels de: gestion financière, gestion de la paie, gestion des administrés, multi-facturations, gestion documentaire et outils statistiques (montant net remise commerciale comprise).....	1 080,00 € HT
Cession forfait annuel .....	1 264,00 € HT

Fonctionnement Prestations :

Mise à niveau corrective forfait annuel .....	158,00 € HT
Assistance forfait annuel.....	158,00 € HT

*Récapitulatif des coûts annuels: pour les deux années suivantes*

Investissement logiciels :

Cession forfait annuel .....	1 264,00 € HT
------------------------------	---------------

Fonctionnement Prestations :

Mise à niveau corrective forfait annuel .....	158,00 € HT
Assistance forfait annuel.....	158,00 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cet achat, valide le choix du fournisseur et s'engage à l'inscription des crédits correspondants au titre du budget primitif 2014.

-----

Objet : **CONTRAT PROTOCOLE ACTES ET PES V2**

En lien avec l'acquisition du nouveau logiciel de gestion permettant la liaison dématérialisée des actes, il y a lieu de passer commande d'un logiciel permettant la prise en charge des documents administratifs et de dématérialiser l'envoi des actes, tant administratifs que budgétaires, dans les services de l'Etat. Il indique l'offre la plus performante qu'il ait recueillie, à savoir l'offre du fournisseur actuel de la mairie qui se décompose comme suit :

Investissement logiciel :

Logiciels SRCl (logiciel Flux ACTES/ACTES Budgets)..... . 145,00 € HT

Fonctionnement prestations :

Hébergement et assistance forfait annuel .....96,00 € HT

Web services (certificats électroniques)..... 120,00 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cet achat, valide le choix du fournisseur et s'engage à l'inscription des crédits correspondants au titre du budget primitif 2014.

-----

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAUGERES

-----  
**SEANCE DU 26 FEVRIER 2014**

L'an 2014 et le 26 février à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

-----  
Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, OZIOL Marie-Thérèse, TALAGRAND Eric, AUDIBERT Odile, DESCHANEL André, GUARNER Marie-France, POUDEVIGNE Danielle, BLACHERE Marie-Louise,  
Excusés : BOYER Paul  
Absent : LEYDIER Henri  
Secrétaire de séance : PASCAL Jean.  
-----

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le compte administratif pour l'exercice 2013.  
Celui-ci fait état des résultats suivants :  
- 162 618,77 € en recettes et 87 264,16 € en dépenses de fonctionnement dégageant ainsi un excédent de 75 354,61 €.  
- 30 286,26 € en recettes et 64 104,62 € en dépenses d'investissement se traduisant par un déficit de financement de 33 818,36 €.  
- 8 567,00 € en recettes et 23 366,00 € en dépenses de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.  
Après avoir invité le Maire à se retirer, après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Maire.

-----  
Objet : **AFFECTATION DE RESULTAT**

Après l'adoption du compte administratif 2013, le maire propose l'affectation de résultat de cet exercice.  
Considérant l'excédent de fonctionnement de 75 354,61 € et le besoin de financement en investissement, après intégration des restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé d'affecter la somme de 48 620,00 € au compte 1068 en investissement et de conserver la somme de 26 734,61€ au compte 002 sur excédent de fonctionnement reporté.  
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat telle que proposée.

-----  
Objet : **COMPTE DE GESTION 2013**

Après l'adoption du compte administratif, le Maire présente le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2013. Considérant qu'il est en tout point conforme au compte administratif du maire, celui-ci propose son adoption sans réserve.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

-----

Objet : **CONTRAT LOGICIELS GESTION**

Le maire indique que l'actuelle solution de logiciel de gestion devient obsolète, notamment avec les impératifs liés à la dématérialisation. Il propose d'établir une synergie entre plusieurs éléments :

- L'obligation de mettre en place le dispositif SEPA (référence bancaire européenne) avant fin avril 2014,
- La nécessité d'utiliser les dispositifs de dématérialisation tant des actes administratifs que budgétaires en lien avec le contrôle de légalité et la trésorerie,
- La possibilité de bénéficier du temps de lissage entre les deux secrétaires de mairie (avant départ en retraite) pour assurer ce basculement.

Il y a donc lieu de pourvoir au remplacement des logiciels de gestion et, parallèlement, à une amélioration du service offert avec un matériel plus performant.

Il présente l'offre du fournisseur actuel de la mairie, de manière à pouvoir assurer la continuité entre les deux systèmes s'agissant d'une simple évolution technique, à savoir:

**CONTRAT INFORMATIQUE :**

*Récapitulatif des coûts : 1<sup>ère</sup> année*

Investissement logiciels :

Droits d'accès à la logitech comprenant les logiciels de: gestion financière, gestion de la paie, gestion des administrés, multi-facturations, gestion documentaire et outils statistiques (montant net remise commerciale comprise).....	1 080,00 € HT
Cession forfait annuel .....	1 264,00 € HT

Fonctionnement Prestations :

Mise à niveau corrective forfait annuel .....	158,00 € HT
Assistance forfait annuel.....	158,00 € HT

*Récapitulatif des coûts annuels: pour les deux années suivantes*

Investissement logiciels :

Cession forfait annuel .....	1 264,00 € HT
------------------------------	---------------

Fonctionnement Prestations :

Mise à niveau corrective forfait annuel .....	158,00 € HT
Assistance forfait annuel.....	158,00 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cet achat, valide le choix du fournisseur et s'engage à l'inscription des crédits correspondants au titre du budget primitif 2014.

-----

Objet : **CONTRAT PROTOCOLE ACTES ET PES V2**

En lien avec l'acquisition du nouveau logiciel de gestion permettant la liaison dématérialisée des actes, il y a lieu de passer commande d'un logiciel permettant la prise en charge des documents administratifs et de dématérialiser l'envoi des actes, tant administratifs que budgétaires, dans les services de l'Etat. Il indique l'offre la plus performante qu'il ait recueillie, à savoir l'offre du fournisseur actuel de la mairie qui se décompose comme suit :

Investissement logiciel :

Logiciels SRCI (logiciel Flux ACTES/ACTES Budgets)..... . 145,00 € HT

Fonctionnement prestations :

Hébergement et assistance forfait annuel .....96,00 € HT

Web services (certificats électroniques)..... 120,00 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cet achat, valide le choix du fournisseur et s'engage à l'inscription des crédits correspondants au titre du budget primitif 2014.

-----

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents